

Fiche d'information : les minorités sexuelles et l'épidémie de VIH

1. Que signifie l'expression "minorités sexuelles" ?

L'expression "*minorités sexuelles*" est parfois utilisée pour décrire des personnes qui ne sont pas exclusivement hétérosexuelles ou qui ne se définissent pas comme homme ou femme. Les minorités sexuelles peuvent comprendre tout un ensemble d'identités sexuelles dans différents contextes socioculturels. Dans certaines parties du monde, les termes "lesbienne", "homosexuel/gay", "bisexuel" ou "transsexuel" sont utilisés de préférence, même si ce vocabulaire n'est pas accepté partout.

Les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes peuvent se considérer comme homosexuels ou non et leurs identités ainsi que leurs rôles sociaux varient considérablement selon les cultures et les contextes. Les rapports sexuels entre hommes existent dans toutes les cultures et sociétés, même si leur étendue et leur reconnaissance publique varient considérablement.

Les populations transsexuelles comprennent aussi une grande variété de rôles sociaux et d'identités dans différents milieux et contextes culturels.

2. Pourquoi faut-il s'intéresser aux minorités sexuelles ?

On trouve des groupes de minorités sexuelles dans tous les pays. Ils sont souvent très vulnérables face au VIH, du fait du risque élevé d'infection par cette maladie, et ils doivent aussi faire face en permanence à la stigmatisation et à la discrimination. Les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transsexuels font partie des personnes les plus vulnérables. Les minorités sexuelles qui sont aussi des professionnels du sexe ou des consommateurs de drogues injectables et celles qui vivent dans des lieux tels que des installations militaires et des prisons, où la violence et la coercition sexuelle peuvent être courantes, sont encore plus en danger.

La charge de morbidité du VIH chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes est globalement élevée puisqu'elle varie entre 9 et 25 % en Afrique, entre 2 et 5 % en Europe de l'Est et en Asie centrale, et atteint 1,4 % au Moyen-Orient et Afrique du Nord, 11 % aux Caraïbes, jusqu'à 40 % en Asie et jusqu'à 50 % dans certaines parties d'Amérique latine¹. Toutefois, la couverture des interventions visant ces populations reste faible et les gouvernements ont toujours consacré très peu de ressources à ces groupes. Les projets nationaux de lutte contre le sida s'intéressent rarement à la prestation de services complets pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, et ce type de service est souvent sous-représenté sur le plan de la surveillance nationale.

Le Fonds mondial reconnaît que la peur de la stigmatisation et de la discrimination empêche de nombreux membres des groupes de minorités sexuelles d'accéder aux soins et à d'autres services. Il est également reconnu que la violence envers les membres des groupes de minorités sexuelles est courante dans de nombreux pays.

¹ C. Carceres, K. Konda, E. Segura 2008

Quelque 85 États membres de l'ONU, dont la moitié de tous les États africains, considèrent comme un délit les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe. Dix États prévoient la condamnation à mort pour des relations homosexuelles entre adultes consentants. De telles lois ont été jugées contraires à la Convention internationale relative aux droits civils et politiques. Dans ces circonstances, les lois, les politiques et les pratiques qui contribuent à la stigmatisation et à la discrimination et qui continuent à marginaliser les groupes de minorités sexuelles et autres populations les plus menacées représentent un obstacle majeur pour créer un contexte favorable, qui permettrait de lutter contre l'épidémie de VIH/SIDA.

3. Comment peut-on tenir compte des minorités sexuelles dans les propositions ?

Tous les pays ont besoin de "connaître leur épidémie" par une surveillance appropriée et une évaluation épidémiologique, et d'adapter les réponses en conséquence, notamment les interventions destinées aux groupes les plus exposés à la transmission du VIH.

Les ressources du Fonds mondial ont toujours été disponibles pour soutenir les interventions destinées aux populations les plus menacées, groupes de minorités sexuelles compris. De nombreux programmes soutenus par le Fonds mondial comportent par exemple des programmes visant à changer les comportements. Ils font partie des interventions de prévention les moins coûteuses et les plus efficaces et représentent un élément essentiel de tout programme national complet de prévention du VIH.

Pour garantir que les besoins des minorités sexuelles sont correctement pris en compte, les programmes nationaux de lutte contre le sida et les Instances de coordination nationales doivent travailler en étroite consultation avec les populations les plus menacées (y compris les groupes de minorités sexuelles).

Dans les demandes de soutien au Fonds mondial, les candidats sont incités à préciser, d'une part, la façon dont une proposition respecte les principes d'équité et d'impartialité dans la hiérarchisation et la sélection des populations ciblées (groupes de minorités sexuelles compris) et, d'autre part, si des groupes spécifiques bénéficieront d'un accès prioritaire aux services. Dans ce cas, ils devront s'appuyer sur des preuves épidémiologiques pour justifier cette approche et expliquer comment le soutien des interventions prévues renforcera l'égalité sociale en parvenant jusqu'aux groupes démographiques qui en ont le plus besoin. L'une des conditions de recevabilité des propositions soumises par des pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des revenus "intermédiaires inférieurs" et "intermédiaires supérieurs" est d'ailleurs d'accorder une importance prédominante aux principales populations affectées. Il peut notamment s'agir des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, dans certains contextes nationaux.

Les moyens les plus efficaces de lutter contre le VIH et le sida, pour les groupes les plus menacés, sont souvent fournis dans des milieux communautaires, généralement par des pairs. Toutefois, ces communautés manquent souvent des ressources nécessaires pour être des partenaires efficaces dans la lutte nationale contre le VIH. Le financement d'activités qui renforcent les moyens communautaires et répondent aux besoins spécifiques des groupes de minorités sexuelles a des chances d'avoir un résultat positif. Les candidats sont donc encouragés à réfléchir aux faiblesses du système qui compromettent l'accès aux services des principales populations affectées et à demander des ressources pour renforcer les systèmes communautaires. Ces interventions peuvent consister à renforcer le potentiel d'action, à développer les infrastructures matérielles et à constituer des partenariats pour les organisations qui représentent des groupes de minorités sexuelles ou qui travaillent avec ces groupes. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la "Fiche

d'information sur le renforcement des systèmes communautaires", disponible sur le site Web du Fonds mondial.

Les groupes de la société civile et les organisations de santé communautaires peuvent être des moyens efficaces de faire face aux problèmes des groupes de minorités sexuelles, dans le cadre de la gestion et de la mise en place d'interventions de prévention et de services de santé. C'est pour cette raison que le Fonds mondial recommande que toutes les propositions prévoient à la fois un "Récipiendaire principal" du secteur gouvernemental et un "Récipiendaire principal" du secteur non gouvernemental. Cette recommandation donne la possibilité aux gouvernements et aux organisations de la société civile de mener des actions complémentaires au niveau de la direction des programmes. Les organisations qui représentent et/ou qui fournissent des services à des groupes de minorités sexuelles peuvent souhaiter envisager de répondre aux demandes de "Récipiendaires principaux" de la part de l'Instance de coordination nationale, pendant le processus d'élaboration des propositions. Pour plus d'informations sur cette recommandation, consulter la "Fiche d'information sur le financement à deux voies", disponible sur le site Web du Fonds mondial.

Le Fonds mondial encourage aussi la participation aux Instances de coordination nationales des communautés vulnérables, notamment des représentants de groupes de minorités sexuelles. Quelques ressources sont accordées par le Secrétariat du Fonds mondial pour soutenir cette participation.

Parmi les autres domaines qui ont été identifiés comme prioritaires dans les programmes pour les groupes de minorités sexuelles, et qui peuvent faire partie de toute demande de ressources adressée au Fonds mondial, on peut citer :

- le développement de systèmes de surveillance épidémiologique pour mieux évaluer le rôle des minorités sexuelles dans l'épidémie nationale de VIH ;
- l'amélioration des informations de base concrètes pour permettre de mener des interventions efficaces pour les minorités sexuelles, notamment par le biais de la recherche opérationnelle ;
- l'introduction d'indicateurs pour évaluer si et dans quelle mesure le soutien atteint les minorités sexuelles ;
- l'adoption de mesures pour améliorer le suivi des flux de ressources destinés aux groupes de minorités sexuelles ;
- des actions de sensibilisation et de communication ;
- le renforcement des capacités pour augmenter le nombre d'organisations concernées qui jouent le rôle de Récipiendaires principaux et de sous-récipiendaires ;
- des interventions pour répondre aux besoins de partenaires féminins d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ; et
- des réformes juridiques et politiques visant à promouvoir les droits de l'homme et l'accès aux services pour les groupes de minorités sexuelles.

Informations supplémentaires :

ONUSIDA : Practical Guidelines for Intensifying HIV Prevention (Guide pratique pour intensifier la prévention du VIH). *(Le tableau 2.2 de la page 49 résume les exigences et les besoins spécifiques en matière de prévention du VIH pour les principaux destinataires)*

http://www.unaids.org/en/KnowledgeCentre/Resources/PolicyGuidance/OperationGuidelines/HIV_prev_operational_guidelines.asp - disponible en anglais uniquement

Résumé de la politique de l'ONUSIDA : VIH et sexualité entre hommes (2006)

http://www.unaids.org/en/KnowledgeCentre/Resources/PolicyGuidance/Techpolicies/men_men_sex_technical_policies.asp - disponible en français